

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 9 AVRIL 1847.

La chambre ne refusera pas au ministère le million de fonds secrets que celui-ci vient de lui demander; pas d'illusion possible à cet égard, les discours à la tribune, les articles de journaux n'empêcheront pas la majorité d'accorder un vote de confiance; nous ne saurions nous abuser; aussi ne voulons-nous que poser la question sur son véritable terrain, en examinant, en discutant les considérations dont M. le ministre de l'intérieur a fait précéder le projet de loi qu'il a présenté.

Est-il vrai que les fonds secrets soient plus que jamais nécessaires, ainsi qu'il l'a dit, et que les circonstances ne justifient que trop cette demande? Nous avions pensé que, pour empêcher les émotions que la cherté des grains peut produire, les meilleurs moyens étaient d'abord une franchise qui n'eût pas trompé le pays sur le résultat de la dernière récolte, qui, en éclairant le commerce sur la véritable situation, ne l'eût pas détourné d'opérations qui eussent amené régulièrement l'abondance par les achats à l'étranger, en sorte que la place n'eût pas été livrée à un agiotage effréné, ainsi que les faits le constatent; en second lieu, des achats directs de la part du gouvernement, si le commerce eût hésité; mais il n'en eût pas été réduit à cette nécessité, c'est là l'opinion générale. Il lui suffisait de dire la vérité; il devait la savoir, il l'a cachée.

Le mal est fait, dira-t-on; il importe d'en prévenir les conséquences, d'empêcher les émeutes qu'il pourrait occasionner. On prend très vite chez nous son parti des fautes commises par le pouvoir, et l'attitude des populations paraît seule inquiéter. Il serait assez naturel de renvoyer à chacun la responsabilité de ses actes; on aime mieux accorder un bill d'indemnité aux ministres et leur livrer les fonds destinés, dit-on, à arrêter les agitations qui seraient le résultat de leurs erreurs. C'est là un système fort commode sans doute, mais aussi fort déplorable. En réalité, depuis quand, pour réprimer les désordres qui éclatent sur les marchés par suite de l'élévation du prix des subsistances, est-il nécessaire d'avoir des agents secrets? Jusqu'ici nous avons vu que la gendarmerie, les agents de la force publique, les troupes de ligne, les gardes nationales, étaient seuls utilement employés. L'intervention de ces métiers inconnus, agissant dans l'ombre, inspirant de la défiance et une répulsion instinctive, bien légitime, a toujours été plus dangereuse, plus fatale que favorable au maintien de l'ordre. Dans les agitations populaires, on écoute la voix des magistrats que l'on connaît; les agents secrets peuvent remplir une mission de police, jamais un rôle pacificateur; ils ne sauraient exercer une action conciliatrice. De pareilles choses ne se discutent pas; qui les ignore? Dans la bouche du ministre, ce motif n'a donc point de valeur; c'est un mensonge, un moyen.

Il faut, a-t-il dit encore, et c'est là-dessus qu'il a compté pour produire plus d'effet, que l'autorité porte une attention continuelle sur les desseins secrets et les manœuvres des partis extrêmes qui pourraient chercher à exploiter le malheur des circonstances au profit de leurs passions. Voilà le grand mot. Examinons donc un peu l'action des partis. La presse radicale, bâillonnée par les lois de septembre, est forcée de se renfermer, avec la plus grande circonspection, dans l'examen des faits, des actes du gouvernement, des projets de loi, sans pouvoir aborder la discussion des principes constitutifs des

sociétés. Est-ce pour éplucher ses articles qu'il est besoin d'agents secrets, et MM. les procureurs du roi ne remplissent-ils pas cet office?

Le droit d'association a été brisé; les associations les plus pacifiques, du moment qu'elles semblaient émaner d'une pensée radicale, ont été poursuivies, condamnées, dissoutes; on avait peur d'une ombre, ou l'on feignait cette peur afin d'avoir l'occasion de montrer du zèle. On a tout fait pour amortir l'esprit public, pour le détourner de la politique; une jeunesse insoucieuse des grands intérêts de la patrie s'occupe exclusivement de plaisirs faciles et de la fortune qui les donne; elle sourit avec dédain au récit des luttes des partis; elle est entrée de plain-pied, en aveugle, dans la voie qu'on lui a si largement ouverte, et ce n'est pas dans les assemblées patriotiques qu'elle ira puiser une pensée ou chercher le courage de la résistance. Qu'elle aime bien mieux, sans songer à l'avenir, se laisser aller avec nonchalance au courant qui l'entraîne! Il n'est pas nécessaire de solder de honteux protégés pour pénétrer des desseins qu'elle n'a pas, pour déjouer des tentatives auxquelles, en vérité, elle ne rêve même point.

Il existe, il est vrai, des associations formées par des prêtres, embauchant des ouvriers, leur faisant de beaux discours, les réunissant en grand nombre. Est-ce pour les surveiller qu'on demande un million de fonds secrets? En est-il besoin? Nous ne savons; mais leurs réunions sont publiques, personne ne les ignore, et si elles inspiraient de l'inquiétude au pouvoir, il eût été bien plus simple de les empêcher de se former que de payer des agents secrets pour faire au milieu d'elles un infâme métier. Quand le pouvoir les a permises, autorisées par son silence, par son inaction, leur formation entrerait sans doute dans ses vues. L'effraieraient-elles aujourd'hui? S'apercevrait-il qu'il a mis des armes dans les mains d'un parti? Mais, dans ce cas, la loi qui a brisé les associations démocratiques n'est-elle pas égale pour tous? Faut-il user du dissolvant honteux de la police secrète?

Non; les fonds que l'on demande aux chambres, et qu'elles donneront, sont destinés à corrompre, à payer les consciences faciles que l'on achètera ou qui déjà se sont vendues. On a rendu tant de services dans les dernières élections! Le pouvoir ne peut donner des places à tous les transfuges qui ont trahi le parti qu'ils avaient suivi jusque là. L'argent laisse moins de traces, et les billets de banque font si peu de bruit! Services secrets, fonds secrets, tout cela est au même niveau. La France pourra dormir tranquille quand les chambres auront voté, la police aura de quoi payer ceux qu'elle a si bien employés.

DES RAPPORTS DE L'ARMÉE AVEC L'ÉGLISE.

L'objet de la force publique est le maintien des lois. L'armée est le bras du pouvoir exécutif; elle en tient le glaive, mais à la condition de ne s'en servir qu'en se conformant aux lois et ordonnances du pays. L'armée ne peut donc établir avec un corps constitué, quel qu'il soit, aucun rapport qui ne soit pas réglementaire; la discipline serait rompue dès le moment où il en serait autrement, car alors l'unité n'existerait plus dans son sein; la hiérarchie serait compromise, car des membres de l'armée feraient des actes publics en dehors du commandement. Que deviendrait alors le principe d'autorité? Si nous posons ces principes, c'est qu'ils nous paraissent clairs et évidents; si

nous les rappelons, c'est qu'il nous semble qu'ils ont été violés ces jours derniers par la présence dans l'église de la Charité d'un certain nombre de militaires de la garnison, qui s'y sont réunis sans ordre et contrairement aux principes d'une bonne discipline.

La réunion était purement militaire, voilà ce qu'il faut d'abord constater; elle était partielle, c'est ce qu'il faut aussi considérer. Elle était purement militaire, puisque des factionnaires placés aux portes de l'église de la Charité en refusaient l'entrée à toute personne étrangère à l'armée; elle était partielle et en quelque sorte volontaire, puisque des corps de la garnison n'y avaient aucun de leurs officiers.

Une pareille réunion est irrégulière, abandonnée à l'arbitraire, et par conséquent contraire au principe d'une bonne discipline, qui veut qu'aucun acte ne se fasse par l'armée ou par une portion de l'armée sans ordre supérieur. Dès le moment où une partie de l'armée se livre à des actes exceptionnels, elle crée une armée particulière dans l'armée même; la division s'établit ainsi dans les rangs, et la paix publique peut se trouver menacée par la force même instituée pour la maintenir.

On nous dira: Pourquoi vous récriez-vous? Vous voulez donc que les soldats de nos régiments ne puissent pas faire acte de religion et suivre les inspirations de leur conscience?

Loïn de nous cette pensée. S'il arrivait qu'on voulût interdire aux militaires de suivre leur religion, nous reconnaitrions les premiers qu'il y a violation des principes qui sont admis par la charte elle-même; mais a-t-on appris que quelque part on ait interdit aux militaires l'entrée des églises? ne sont-ils pas libres de s'y transporter comme les autres citoyens? Ce que nous regardons comme contraire à la discipline, ce sont des réunions spéciales, faites dans un but qui peut être tout aussi bien politique que religieux; ce que nous blâmons, ce sont ces catégories qu'on tend ainsi à introduire dans l'armée. En autorisant les militaires à se réunir pour se rendre, à une heure déterminée, dans une église désignée à l'avance, on scinde les corps en militaires qui font acte extérieur de religion et en militaires qui s'en abstiennent; on établit dans les compagnies, dans les chambres, des classifications dangereuses pour la paix intérieure des casernes et pour la fraternité qui doit unir les hommes qui sont sous le même drapeau.

Les chefs de corps et officiers-généraux de notre garnison qui se sont rendus à l'église de la Charité le jour de Pâques n'ont sans doute pas réfléchi à la gravité de leur démarche, à son importance, et certainement, s'ils en avaient calculé la portée, ils s'en seraient abstenus. En agissant ainsi, ils ont fait acte extérieur d'attachement à un culte, tandis que l'armée doit protéger tous les cultes. Un colonel, un général, un soldat en uniforme ne sont ni juifs, ni chrétiens, ni protestants; ils sont militaires, ils n'ont que ce caractère et ne peuvent pas en avoir d'autre. Mais, en se rendant collectivement à une cérémonie religieuse, en s'y rendant avec leurs insignes, ils font acte d'adhésion à un culte, et par conséquent ils violent le principe de sûreté qui doit les protéger tous. Encore une fois, l'armée n'a pas un culte, elle ne peut en avoir en tant qu'armée, elle leur doit à tous protection. Tant qu'on n'aura pas dit que la religion catholique est la religion de l'Etat, il en sera de même. C'est au gouvernement à voir s'il est disposé à donner à

FEUILLETON DU CENSEUR. — 10 AVRIL 1847.

EXTRAIT D'UN VOYAGE INÉDIT A TRAVERS LE MEXIQUE.

TEPIC. — SAN-LIONEL. — SANTA-ISABEL. — LE GEBORUCO.

Nous avons décidé que nous quitterions Tepic à la fin de 1844, afin de pouvoir nous embarquer à la Vera-Cruz avant le mois d'avril, époque à laquelle commencent les ravages de la fièvre jaune ou vomito. Le temps finit approchait, et déjà nous nous préparions au départ, lorsque éclata tout-à-coup la révolution qui devait renverser Santa-Anna. En quelques jours, les diverses armées de la république se trouvèrent échelonnées sur toute la route que nous avions à parcourir; or, comme il est fort dangereux de voyager à travers des troupes mexicaines, lors même qu'elles ne sont pas révoltées, force nous fut d'attendre que les chemins redeussent libres.

Quelques mots sur les causes occasionnelles de cette révolution, qui eut diverses influences sur notre voyage.

Dès 1841, Santa-Anna, devenu dictateur par la convention de Tambaya, avait nommé au gouvernement de la Sonora le général Urrea, compère et protégé du ministre de la guerre don Jose-Maria Tornel. Cette nomination impolitique, on était loin de le prévoir alors, devait, trois ans plus tard, causer la chute du directeur. Urrea, personnage ambitieux, turbulent et avare, nourrissait, dit-on, la pensée de rendre la Sonora indépendante et de s'en faire le Santa-Anna. Quoiqu'il en soit, il ne réussit point à s'attirer l'affection des Sonorense; et dès lors, renonçant à les entraîner dans son projet, il ne pensa plus qu'à s'enrichir à leurs dépens. Ses exactions amenèrent une guerre civile, pendant laquelle les champs de bataille, les proscriptions ou l'exil dévorèrent un quart de la population de la province. Parmi les personnes qui eurent le plus à souffrir des persécutions du gouverneur, se trouvèrent les chefs de la riche maison Inigo et C^o de Guaymas. Ces messieurs, fatigués de trembler sans cesse pour leur liberté, pour leurs biens et pour leur vie, résolurent de tenter tous les efforts possibles pour délivrer le département du général. A cet effet, en 1845, l'un d'eux, M. Fernando Cubillas, se transporta à Mexico et demanda à Santa-Anna le rappel du tyran de la Sonora. Le dictateur savait qu'il avait affaire à une maison opulente, habituée à bien payer les faveurs qu'on lui accordait. Il fit valoir les services d'Urrea, l'injustice qu'il y aurait à destituer un gouverneur pour satisfaire le simple caprice de quelques mécontents; enfin, il déclara qu'il ne rappellerait Urrea que si don Fernando se décidait à

compter mille onces d'or à lui Santa-Anna et mille au ministre de la guerre, en tout 165,000 francs.

Il n'y avait pas à balancer, pour la maison Inigo le rappel d'Urrea était une question de vie ou de mort. Cubillas compta la somme demandée, et partit avec un ordre qui enjoignait au général Ponce de Léon, alors gouverneur de Sinaloa, d'aller à Hermosillo prendre la place d'Urrea. Malheureusement ce décret, si chèrement vendu, n'était qu'un piège tendu à la bourse de MM. Inigo et C^o. Pendant que don Fernando courait sur la route de Mazatlan, un courrier parti de Mexico par une autre voie portait contre-ordre au gouverneur de la Sonora. En conséquence, celui-ci fit défendre à M. Cubillas de débarquer et reçut son prétendu remplaçant comme un collègue en visite.

MM. Inigo et C^o, qui n'avaient pas connaissance du contre-ordre, prirent la conduite d'Urrea pour une désobéissance, en sorte qu'ils repartirent afin d'aller s'armer, contre le général rebelle, de toutes les foudres de la dictature. Santa-Anna était alors à Manga-de-Claro, où le bruit public assurait qu'il préparait son couronnement. Il reçut froidement ces messieurs, disculpe le gouvernement, justifie Urrea et s'efforce de consoler les exilés par de vagues promesses. Les associés croient voir dans ce langage la pudique expression d'une avarice qui n'ose pas se déclarer; ils partent, mais reviennent bientôt les mains pleines d'or. A cette vue, le dictateur change de langage; il promet justice et justice complète. Son devoir n'est-il point de faire respecter les droits des citoyens? Cette fois M. Fernando Cubillas, ne se fiant plus au papier, demanda que l'ordre de rappel soit porté en Sonora par le général Paredes, appuyé de huit cents baïonnettes. Santa-Anna sourit à cette requête: depuis long-temps Paredes le gêne à Mexico; sans emploi et sans fortune, ce général n'en est pas moins puissant par sa popularité et par l'habitude qu'il a de l'initiative dans les révolutions. Le dictateur saisit avidement l'occasion d'éloigner de la capitale ce personnage incommode. Une seule chose reste à régler: qui fera les frais de l'expédition? La maison Inigo propose de s'en charger. « Partez donc! » répond Santa-Anna.

Ils partirent en effet, mais ce ne fut point pour faire la guerre à Urrea. Paredes n'était pas homme à laisser échapper la première occasion de vengeance qui lui était offerte depuis deux années. A peine en route, il écrivit à ses partisans, leur parlant un langage convenu d'avance et tellement obscur pour qui n'en avait pas la clef, que le malheureux don Fernando put lui servir de secrétaire officieux sans concevoir le plus léger soupçon. Nous étions tenus au courant de tous les incidents de cette affaire par la famille Cubillas, qui habitait Tepic. Tout-à-coup, au moment où nous nous attendions à voir arriver le corps d'armée expéditionnaire de la Sonora, don Fernando paraît seul, désespéré, furieux. Paredes n'avait pas

voulu passer au-delà de Lagos, et abandonnant les intérêts de la maison Inigo pour ses propres affaires, il venait de se prononcer contre Santa-Anna. Tel est l'enchaînement des circonstances qui renversa la dictature de Santa-Anna, en préparant celle de Paredes. Quant à Urrea, il resta gouverneur de la Sonora, en sorte que les victimes réelles de cette révolution furent les membres de la maison Inigo, aujourd'hui en faillite.

Nous avons dit plus haut que le *pronunciamento* de Paredes avait eu sur notre voyage diverses influences. En effet, non seulement il en retardait l'époque, mais encore il en modifia l'exécution. Nous devions traverser le Mexique à cheval, les routes qui vont de Tepic à Guadalajara étant jusqu'alors restées impraticables. Mais le général prononcé, voulant se ménager une ligne de retraite en cas de malheur, avait fait tracer un chemin carrossable à travers les barrancas de Mochititlan et les plaines de Tetitlan, en sorte que vers le mois de février tout le monde assurait qu'il était facile de se rendre à Guadalajara en voiture. Nous changeâmes en conséquence nos dispositions; un petit char-à-bancs, venu par mer de l'Amérique du Nord, fut acheté par nous, et il fut décidé que nous aurions l'étréne du chemin.

Le 14 février 1835, les premiers rayons du soleil levant éclairèrent notre sortie de Tepic (1). La caravane prit, dès ses premiers pas, l'ordre qu'elle devait conserver pendant tout le voyage. En tête, la *nana* (2), respectable jument poulinière, autour de laquelle se pressaient nos mules de recharge. La *nana*, avec son collier de grelots, et son poulain rieur et hargneux, est le principal personnage de tous les convois du Mexique. Les mules la prennent en affection, sans doute par reconnaissance pour l'animal de son espèce à qui elles doivent le jour, et la suivent partout avec une affection toute filiale, sans qu'on ait besoin de les conduire ou de les attacher. Derrière les mules libres venaient celles qui portaient nos bagages; trois domestiques à cheval poussaient devant eux cette nombreuse avant-garde. Notre char-à-bancs, attelé de quatre mules, venait à deux cents pas en arrière, afin d'éviter la poussière que soulevait le premier corps d'armée. Enfin la marche était fermée par le domestique chargé de notre service personnel, et qu'à cause de ses hautes fonctions, ses camarades appelaient respectueusement le majordome.

Tepic disparut bientôt derrière cette zone épaisse de jardins qui forme ce que l'on appelle en espagnol l'*égide* d'une ville. Nous laissâmes sur la droite le cimetière, entouré de ses hautes murailles noires et lugubres; le couvent de la Cruz, où l'on montre une croix de gazon qui ne se fane jamais, et la magnifique avenue de figuiers d'Inde que le capitaine Basil-Hall a pris pour des marronniers. Plus loin, derrière ces monuments du Mexi-

(1) Lat. 21° 24'.

(2) En indien, *nana* signifie mère.

la constitution une nouvelle direction, s'il veut enfin nous faire remonter jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Autriche annoncent une grande fermentation. Dans l'un des faubourgs de Vienne, plusieurs magasins de comestibles et des boulangeries ont été pillés, il y a quelques jours, par le peuple réduit à la misère. De fortes patrouilles ont été nécessaires pour rétablir l'ordre.

Dans la Silésie autrichienne, des troubles ont éclaté par suite du refus des paysans de se soumettre aux corvées. Le gouvernement a dû faire marcher des troupes pour les réduire, et l'on parle de collisions sanglantes qui auraient eu lieu entre elles et les paysans. Nous manquons de plus amples détails.

Il vient de se passer à Lille, à l'occasion de la vente des céréales, un fait fort grave et qui nous paraît mériter toute l'attention des pouvoirs publics. Nous laisserons à un journal conservateur, l'*Echo de la Frontière*, le soin de le raconter.

Une circonstance assez singulière, dit cette feuille, qui vient d'être observée à un des derniers marchés de Lille, donne beaucoup à réfléchir. Mercredi dernier, la société dite de *prévoyance*, qui s'est chargée de faire acheter des blés à l'étranger pour faire sur la place une louable concurrence aux vendeurs trop tenaces, a commencé ses opérations en déposant sur le marché environ 400 sacs de blé. La société offrait ses blés à 2 et 3 fr. au-dessous du cours. Cependant, ni les boulangers de Lille, ni ceux du dehors, ni les fariniers de la ville, ni aucun des acheteurs ordinaires, n'ont voulu acheter les blés de la société qu'ils semblaient éviter. Jusqu'à trois heures de l'après-midi il n'y a pas eu un seul sac d'enlevé, et le marché allait être fermé, quand un acheteur inconnu, qui paraît être étranger à Lille, acheta 400 sacs, sans que la société aurait dû rentrer tout son blé sans en avoir vendu un seul hectolitre.

On considère à Lille ce fait comme très grave, et on a raison. Il y a donc des gens intéressés à ce que le blé soit tenu à ce qu'ils appellent un *bon prix*; il y a donc des individus qui aiment mieux acheter le grain cher que de voir baisser les mercuriales et le prix du pain. A côté du commerce honnête qui achète pour revendre loyalement avec un bénéfice raisonnable, existerait-il donc des agitateurs qui spéculent sur la misère publique et sur le pain du pauvre? On pourrait le croire en voyant cette opposition systématique faite à la *Société de Prévoyance* de Lille, qui a su réunir près d'un million et demi à l'effet d'acheter des grains à l'étranger et de les revendre à l'intérieur, fût-ce même à perte, mais toujours un peu au-dessous du cours. Cette mesure philanthropique a dû déjouer bien des projets, et c'est pour cela qu'elle trouve aujourd'hui une espèce de *coalition* contre elle.

Ce qui s'est passé à Lille ne nous surprend pas. Déjà des faits semblables avaient tenté de se produire dans d'autres localités, où, comme à Lille, des citoyens humains et généreux se sont entendus pour aller acheter des blés à l'étranger et empêcher, en les revendant même à perte dans leur pays, les progrès de la hausse de se continuer et d'amener une situation difficile pour l'administration chargée de veiller au maintien de l'ordre, et dangereuse pour ceux-là même qui travaillaient à la hausse. Partout où des associations de ce genre se sont organisées, la spéculation, surprise et contrariée dans ses projets, s'est indignée et a cherché à neutraliser ces charitables et intelligents efforts. C'est là ce qui s'est fait à Lille, et s'il y a lieu de s'arrêter à ce fait et surtout de le signaler à l'attention de qui de droit, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Nous sommes gouvernés par des hommes qui depuis quinze ans ont si souvent prôné le culte de l'argent, en traitant comme des îlots ceux qui n'en avaient pas, en n'accordant les droits politiques qu'à ceux qui en avaient, qu'il n'est pas extraordinaire que tout semble aujourd'hui légitime et permis pour arriver à la fortune. Il s'est donc rencontré des spéculateurs au cœur sec qui ont vu dans la rareté des subsistances un moyen de devenir riches en peu de temps et sans se donner beaucoup de mal, et qui exploient ce moyen même au risque d'affamer les populations. La philanthropie n'enrichit pas; il faut en laisser le monopole à ceux à qui il plaît de se contenter d'une existence modeste, ou même de se condamner parfois à la gêne et aux privations.

Quant au fait particulier qui s'est passé à Lille, il est très facile de l'expliquer. Les boulangers n'ont pas acheté le blé que la *Société de Prévoyance* leur offrait à deux ou trois francs au-dessous du cours, parce que les boulangers, peu aisés pour la plupart, à Lille comme presque partout, sont dans la dépendance des spéculateurs en grains. Les boulangers ont besoin de crédit, les spéculateurs leur en font et les tiennent ainsi dans leur sujétion. Il est donc probable qu'au dernier marché de Lille les spéculateurs avaient dit aux boulangers: « La *Société de Prévoyance* n'existera pas toujours; si vous traitez aujourd'hui avec elle et si de la sorte vous contribuez à la baisse de prix qu'elle veut amener, nous vous

en ferons repentir plus tard, et vous n'aurez plus le moindre crédit à attendre de nous quand nous serons redevenus les maîtres du marché. »

Voilà ce qui a dû se dire à Lille, et voilà ce qui a empêché les boulangers de cette ville d'accepter le bon marché qui leur était offert. Si le magistrat qui se trouve placé à la tête du parquet du chef-lieu du département du Nord savait faire son devoir, cette affaire serait déjà évoquée. C'est un journal conservateur qui a le premier prononcé le mot de *coalition*, et qui, par cette dénomination que les circonstances rendaient en quelque sorte obligatoire, a indiqué à la justice la conduite qu'elle devait tenir. Nous verrons si elle agira.

La *Société de Prévoyance* de Lille ne s'est pas, du reste, découragée. Elle a demandé à être autorisée à employer la manutention des vivres pour réduire en pain les blés refusés, à contre-cœur très certainement, par la boulangerie, et vendre le pain qu'elle confectionnera à prix réduit. Il n'est pas douteux que cette autorisation ne lui soit accordée. Au besoin, l'administration municipale de Lille pourrait même mettre en réquisition, moyennant un prix de location, les fours des boulangers; la loi lui en donne le droit.

L'autorité est donc doublement armée pour mettre la spéculation à la raison là où la spéculation affichera de coupables exigences. Il est bon que chacun le sache, et c'est pour cela que nous avons cru devoir nous arrêter un instant aux tristes symptômes qu'a présentés le dernier marché de Lille.

Paris, le 7 avril 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La lecture de la proposition de M. de Rémusat relative à la réforme parlementaire a été autorisée aujourd'hui par tous les bureaux.

Dans celui dont il fait partie, M. le ministre des affaires étrangères a déclaré que son premier sentiment avait été de s'opposer à la lecture, attendu qu'il ne lui semblait pas convenable, au début même d'une législature, de mettre en quelque sorte en suspicion une partie des membres de la chambre; mais que plusieurs de ses amis politiques ayant pensé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à discuter, sinon à résoudre cette question, il croyait devoir leur donner un témoignage de sa déférence pour leur opinion en ne repoussant pas la lecture, et en se réservant de combattre plus tard à la tribune la prise en considération de la proposition.

Cette disposition de M. Guizot était connue du parti ministériel, puisque le *Journal des Débats* l'avait annoncée il y a trois jours, et c'est ce qui explique pourquoi la proposition n'a pas rencontré aujourd'hui la résistance acharnée à laquelle elle aurait dû s'attendre si le ministère ne lui avait pas accordé un laisser-parler; on a remarqué toutefois que plusieurs députés de la majorité qui n'approuvaient pas la conduite du ministère dans cette circonstance s'abstenaient de prendre part au vote.

Le cabinet a donc été obligé de faire cette petite concession aux *progressistes* des centres; il l'a faite bien malgré lui certainement, ce qui prouve que même avec une majorité de cent voix on ne fait pas toujours ce qu'on veut. Les *anciens* du parti conservateur, les d'Haubersaert, des Latournelles, les Vitet, les Liadières, etc.; tous ceux enfin qui jusqu'à ce jour ont si bien exploité la majorité en la conduisant à la baguette, et qui auraient été si heureux de pouvoir l'exploiter encore sans rien changer de leurs procédés à son égard, ces anciens, disons-nous, se sont montrés fort scandalisés et fort mécontents de la reculade de M. Guizot. A les entendre, il fallait tenir bon, comme on a fait pour la proposition de M. Duvergier de Hauranne, et l'on aurait maté les dissidents. La concession qu'on leur a faite aujourd'hui les encourage à en exiger d'autres, et que deviendra alors le parti conservateur? que deviendront les principes qui ont fait jusqu'à ce jour la force et le salut du système?

Toutes ces lamentations sont fort curieuses; elles émanent d'hommes repus et qu'on devait croire satisfaits. Mais il y a certains appétits qui, à ce qu'il paraît, sont insatiables, et qui, croyant que le ministère marche à sa chute, s'effraient à la pensée que la manne pourra un jour leur manquer pour eux comme pour leurs créatures.

A l'ouverture de la séance de demain, M. de Rémusat donnera lecture de sa proposition. Il priera ensuite la chambre de vouloir bien en fixer les développements à la séance de lundi ou à celle de mardi prochain.

M. Dumon, ministre des travaux publics, a démenti cet après-midi, dans son bureau, la nouvelle donnée ce matin par le *National* de la chute du ministère Coletti. Il a déclaré que le gouvernement n'avait reçu aucune dépêche qui l'autorisât à regarder cet événement comme un fait accompli.

La chute du ministère Coletti serait un triomphe éclatant pour la politique anglaise; il n'est donc pas extraordinaire que le cabinet s'effraie à cette pensée. Est-ce à dire pourtant que la dérogation de M. Dumon soit fondée, et que nous n'ayons pas à redouter à Athènes la contre-partie de l'échec que nous venons de subir à Madrid? Nous avons vu beaucoup de députés qui considéraient la nouvelle donnée par le *National* sinon comme actuellement exacte, au moins comme très prochainement probable.

M. de Salvandy ne présentera pas aujourd'hui, on l'assure du moins, le projet de loi sur l'instruction secondaire. Cette présentation est renvoyée à la fin de la semaine ou au commencement de l'autre. Dans les bureaux du ministère de M. de Salvandy, on attribue ce retard à la naissance d'un petit-fils qui est venu hier combler de joie M. le duc de Chante-Merle. Il est tout simple que cet événement pèse plus dans la balance du ministre qu'un projet attendu depuis seize ans seulement.

Il ne faut point d'ailleurs être trop sévère à l'égard de M. de Salvandy. On doit lui laisser le temps de se remettre des ennuis que ses propres collègues lui ont causés. N'est-ce pas M. Duchâtel qui s'est récemment moqué de lui si cruellement, au sujet de ses prétentions nobiliaires, M. Duchâtel qui se fait surnommer *Tanneguy*? Ne sont-ce pas les collègues de M. de Salvandy qui ont décidé que ses fonds d'encouragements seraient réduits de moitié, attendu l'usage qu'il en a fait dans une occasion toute récente?

On a célébré aujourd'hui les funérailles de M. le comte Roy à l'église Notre-Dame-de-Lorette. Quelques compagnies d'infanterie précédaient le char funèbre, attelé de six chevaux tout caparaçonnés de draperies pendant jusqu'à terre. Les cordons étaient tenus, entre autres personnes, par M. Portalis de la cour de cassation, M. Decazes et M. Lacave-Laplagne. On voyait ensuite les deux gendres de M. Roy, M. de Lariboisière et M. le duc d'Uzès; puis venaient un certain nombre de pairs de France et les amis, agents et fournisseurs du défunt. Quelques hommes vêtus de deuil portaient sur des coussins les nombreux insignes du mort, entre autres une énorme couronne de comte. La liste civile avait joint aux voitures de deuil trois voitures à sa livrée.

On raconte, au sujet de la mort de M. Roy (et le fait circulait parmi les personnes du cortège), que lorsque cet ancien ministre de Louis XVIII et de Charles X a été frappé d'apoplexie, le télégraphe a joué pour inviter le préfet maritime de Toulon à en informer son petit-fils, M. de Talhouet, en ce moment à Alger, afin que ce jeune homme revint tout de suite à Paris. Qu'on avertit M. de Talhouet que son grand-père était en danger de mort, cela se comprend, bien qu'on n'en fasse pas autant pour les fils ou petits-fils qui appartiennent au vulgaire des citoyens. Mais est-il vrai qu'on ait mis à la disposition de M. de Talhouet un bâtiment à vapeur de l'Etat? Une pareille dilapidation, après ce qui s'est passé au sujet du *Vélocé* et de M. Alexandre Dumas, nous semblerait le comble de l'impudence, et quand le budget accuse une situation financière si alarmante, nous ne comprendrions pas que la chambre laissât inaperçu un pareil gaspillage des deniers des contribuables.

Nous trouvons dans le bulletin de la Bourse de la *Presse* les détails suivants sur les mesures que le gouvernement serait dans l'intention de proposer aux chambres pour venir au secours des compagnies de chemins de fer :

que moderne, nous saluâmes un vestige du Mexique idolâtre d'avant la conquête; au pied d'une montagne couverte de sapins s'étendent les débris d'une ville indienne, endormie à l'ombre d'un joli bosquet de myrtes (*myrtus arayon*), entre des plantations de bananiers et des champs de cannes. Jalisco, qui est à peine une ruine aujourd'hui, fut anciennement la capitale d'un empire. Comme presque tous les états de l'occident du Mexique, celui-ci était gouverné par une reine dont la tradition a fait une gracieuse héroïne. Alvarado vainquit successivement ses armées et son cœur. Une douzaine de cabanes abritent tout ce qui reste aujourd'hui d'une nation qui osa combattre le plus intrépide des compagnons de Cortez.

A mesure que nous sortions du col où est bâtie la petite ville de Tepic, entre le mont San Juan au sud et le Tecolote au nord, la plaine se déployait devant nous; une plaine immense, semée de quelques flaques d'eau stagnante, et sillonnée dans sa largeur par les deux bras d'une rivière dont les flots limpides scintillaient au soleil levant. En face se dressait ce cône gigantesque du San-Van-Vey, surmonté de son obélisque de granit argenté qu'on appelle le *doigt*, et qui ressemble, en effet, à un index constamment dressé vers le ciel. Autour de cette montagne, qui a vomi des flammes, s'élève une ceinture de monticules coniques, au sommet desquels l'œil découvre, malgré la terre végétale et le gazon dont le temps les a revêtus, les enfoncements en entonnoir qui étaient jadis autant de cratères. Cette circonstance fait donner à ces terres volcaniques le nom de *ollas* (pots). Quant au nom de San-Van-Vey que porte la principale montagne de ce système, et qui n'est ni complètement indien, ni complètement espagnol, voici quelle en est l'origine. En souvenir de la conquête de Jalisco, qui eut lieu aux environs de la fête de saint Jean, les conquérants voulurent que la principale montagne du royaume portât le nom du saint. Il paraît que les Indiens se méprirent sur le sens du mot *san Juan*; ils se figurèrent qu'en espagnol, ce mot, dont ils avaient fait *san uan*, à cause de la difficulté qu'ils éprouvaient à prononcer *l'ota*, signifiait montagne, et, pour distinguer entre eux les deux géants de la contrée, ils appelèrent l'un *San-Van-Vey*, c'est-à-dire la montagne grande, et l'autre *San-Van-Tepiche*, c'est-à-dire la montagne petite; c'est de ce dernier nom qu'on a tiré celui de Tepic.

Dernière le San-Van-Vey, que la route tourne à sa base, se trouve le petit village ou plutôt la ferme de San-Lionel. Une vingtaine de cabanes, adossées à une éminence volcanique, baignent leurs pieds dans un ruisseau ombragé de saules pleureurs, de *sabios* (*cupressus distica*) et de roseaux. De distance en distance, les eaux, détournées par de grossiers barrages de terre, vivifient de vastes champs de riz, de maïs et de cannes; plus loin, une cascade fait mouvoir la roue horizontale d'un moulin à blé. Les principaux bâtiments d'exploitation, l'église et l'hôtellerie s'élèvent sur le sommet du monticule, c'est-à-dire dans un lieu sec, aride, sans végétation et

sans ombre, comme tous les bâtiments construits à la campagne par les Espagnols. Il semble que ces anciens maîtres du Mexique aient eu horreur de la fraîcheur et des ombrages, autant que les Maures et les Indiens, leurs devanciers sur les deux continents, aimaient au contraire à s'en entourer.

Nous nous arrêtons à San-Lionel le temps de déjeuner et de prendre un guide, car au-delà du village il n'y avait pas encore de route tracée pour les voitures, et il fallait courir à travers champs jusqu'au lieu appelé *la Galinda*. Devant la porte de l'hôtellerie, où nous réusâmes d'entrer dès que nous eûmes jeté un coup d'œil dans la chambre infecte qu'on nous ouvrait, une vingtaine de paysans se pressaient autour de quatre soldats de cavalerie qui remenaient un déserteur. Le malheureux prisonnier portait aux bras et aux jambes l'empreinte des cordes avec lesquelles ses gardiens l'avaient tenu attaché sur un cheval. Comme il pouvait à peine marcher, à cause de l'engourdissement de ses membres, ses gardes le traînèrent vers un horrible instrument de torture, composé de deux poutres placées horizontalement l'une sur l'autre et percées d'échancrures qui se correspondaient. La poutre supérieure se soulevait au moyen d'une charnière; on engage dans les échancrures de ses membres de la victime, et on referme l'odieuse machine. Tel est le supplice appelé *cepo*, que la loi a pros crit depuis l'indépendance, mais qui n'en subsiste pas moins dans toutes les *haciendas* du Mexique, la mise de fonds que coûterait la construction d'un cachot imposant silence à l'humanité des propriétaires. C'est ainsi, du reste, que toutes les lois sont exécutées dans la république.

Heureusement pour le pauvre déserteur aucune des échancrures ne fut assez profonde pour recevoir son cou; les soldats firent alternativement l'essai de chacune d'elles, et peu s'en fallut qu'ils n'étranglassent leur prisonnier, tant ils avaient bonne envie de réussir. A la fin ils se résignèrent à n'entraver que les jambes, ne pouvant absolument faire mieux, comme ils le déclarèrent en plaisantant, sans envoyer le patient à la *defunteria*. Puis, après avoir refermé le *cepo*, pris la clef, et souhaité une bonne sieste au déserteur, ils allèrent faire la leur à l'écurie, en compagnie de leurs chevaux.

Tout en déjeunant, nous regardions l'infortuné jeune homme étendu sur le dos, les pieds plus hauts que la tête, la face tournée vers le ciel, d'où ruisselaient des torrents de feu. Sa figure bronzée et sa poitrine qu'aucun vêtement ne défendait de l'ardeur du soleil se couvrirent de sueur. A chaque instant il agitait les bras pour chasser les milliers d'insectes qui l'enveloppaient de leurs piqures, mais ses jambes, tenues immobiles par le *cepo*, étaient littéralement noires de moustiques. Il était onze heures, et ce supplice devant durer jusqu'à trois, le patient avait encore devant lui quatre heures de mortelles souffrances. Cependant pas une plainte ne s'échappait de ses lèvres, pas un geste d'impatience ne trahissait en lui de colère intérieure. Tel est le fanatisme des créoles, qu'on ne les entend

jamais se plaindre; ils reçoivent les coups qui les frappent avec une résignation profonde; la seule exclamation que leur arrache parfois l'infortune est celle-ci : *Que suerte!* (quel sort!) Avant de partir, je déposai à la portée du prisonnier un pain, une bouteille de vin et des bananes; le pauvre jeune homme s'attendait si peu à cet acte de pitié, que le regard qu'il me jeta exprimait plus de surprise que de reconnaissance. Notre guide nous conduisit, à travers des prairies fort accidentées, jusqu'au pied de la chaîne de montagnes des Cuartos, où nous arrivâmes deux heures après avoir quitté San-Lionel. Là commençait la route tracée par Paredes. Il faut le dire, l'échantillon que nous avions sous les yeux était loin de faire honneur aux officiers du génie mexicain. Nos mules protestèrent énergiquement contre les prétentions carrossables de cette pente droite et raide, couverte de cailloux mouvants qui s'écrasèrent sous leurs pieds. Elles refusèrent obstinément le passage, quoique nous eussions déchargé la voiture de nos personnes et de nos armes, seul poids qu'elle portait. Il fallut se résigner à démonter le char-à-bancs. Le guide alla chercher à la ferme la plus voisine douze hommes qui en portèrent les différentes pièces jusqu'au haut de la montagne; puis on remonta notre équipage, et nous reprîmes notre course, au risque de nous briser contre les troncs d'arbres et les rochers.

La chaîne dont les Cuartos font partie est un des nombreux arcs-boutants qui semblent soutenir, du côté occidental, l'arête du Nouveau-Monde. Elle s'étend dans un espace de vingt-cinq lieues, du nord-est au sud-ouest, depuis la Sierra-Madre, ou grande chaîne des Cordillères des Andes, jusqu'à l'Océan Pacifique, dont les flots baignent ses dernières pentes. Son élévation moyenne est de 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer du Sud. Ce chaînon renferme d'assez grandes richesses minérales: on y trouve en grande abondance du fer, des cuivres aurifères, de la calamine et de l'argent. Cependant on n'y a travaillé jusqu'à ce jour que des mines d'or et d'argent, et l'augmentation du prix du mercure a même, depuis quelques années, fait abandonner la plupart des mines. Le *Real de Arriba*, situé à quelque distance de Mascota, tout près de la mer, mais déjà à une élévation de 1,600 mètres, est la plus considérable des exploitations actuelles. Les Cuartos forment par leurs ramifications diverses vallées dont la plus renommée est la *Valle de Banderas*, où les navires qui s'en retournent sur le golfe de Mazatlan ou de San-Blas en Europe vont charger des bois de teinture. Les eaux abondantes que ce système de montagnes laisse échapper de ses flancs fertiles les plaines et les vallées voisines, et font de ses deux versants un des cantons les plus opulents du département de Jalisco. Presque partout les Cuartos sont magnifiquement boisés. Dans la partie que nous traversions, de grandes forêts de chênes et de sapins de différentes espèces balançaient, depuis le commencement du monde, leurs guirlandes de lianes qu'effeuillent, en passant, les brises de l'Océan du Sud.

(La suite à un prochain numéro.)

On s'occupait surtout à la Bourse de négociations pendantes entre M. le ministre des travaux publics et les compagnies de chemins de fer qui demandent des améliorations dans leurs concessions. Des haussiers soutenaient que la question du minimum d'intérêt était résolue définitivement pour Dieppe et Fécamp et pour Bordeaux à Cette. Cette opinion était fortement combattue.

Lyon à Avignon obtiendrait, selon les uns, l'exonération de l'embranchement de Grenoble et une prolongation à 75 ans; selon d'autres, habituellement bien informés, on donnerait 7 ans pour exécuter l'embranchement qui deviendrait obligatoire si le chemin rapportait 7 0/0. Le même terme de 75 ans serait accordé aux chemins de Paris à Lyon et d'Avignon à Marseille, de manière à ce que le gouvernement entrât à la même époque en possession de ces trois lignes. Quant aux demandes faites par la compagnie de Paris à Lyon, elles auraient donné lieu, dit-on, à des objections sérieuses de la part du ministre. Il paraîtrait que les expropriations de terrains ont été consenties sur toute la ligne à des prix exorbitants, et que toutes les fois que, par suite des réclamations de certains propriétaires récalcitrants, le jury a été appelé à examiner les évaluations, il a réduit les chiffres d'expropriation de moitié et même des deux tiers. Il est résulté de ces faits une augmentation de dépenses dont le gouvernement ne pourra pas être responsable, attendu qu'ils ne viennent pas de la faute des ingénieurs des ponts et chaussées.

On ajoutait encore que rien n'est décidé pour Paris à Strasbourg ainsi que pour Tours à Nantes. Il est probable que le ministre n'aura pas terminé avant une quinzaine de jours ses négociations avec les compagnies. Les demandes faites par la compagnie d'Orléans à Bordeaux seraient, dit-on, modérées, et seraient probablement admises sans difficultés. La compagnie demande une prolongation de six ans seulement sur la durée de sa concession (de 28 à 34 ans à partir de la livraison de la dernière section), et elle s'engage à dépenser six millions pour construire le pont qui doit relier le quartier de la Bastide au quartier de Paludate, à Bordeaux, à condition que son embarcadere sera placé en Paludate, de manière à se relier aux gares de Bordeaux à Cette et de Bayonne à la frontière d'Espagne.

Une nouvelle qui a fait sensation est annoncée par le *Sun* de samedi au soir, dans sa 5^e édition.

Des ordres sont arrivés dans la matinée du même jour (samedi) à Portsmouth et à Woolwich pour l'embarquement immédiat d'un bataillon de soldats de marine (*marines*) pour Lisbonne. On croit que des ordres analogues ont été expédiés à Plymouth et à Chatham.

Les détachements de Portsmouth et de Woolwich se sont rendus ce soir même à bord de la frégate à vapeur la *Sidon*, et sont partis sur-le-champ pour leur destination. La *Sidon* doit revenir en Angleterre aussitôt qu'elle aura débarqué ces troupes.

« Ces mesures, ajoute le *Sun*, indiquent clairement que la reine dona Maria a réclamé l'intervention armée de l'Angleterre pour mettre enfin un terme à une situation déplorable. »

Il paraît que cette démonstration, qui semble peu d'accord avec l'attitude conservée jusqu'ici par le cabinet de Londres dans la question portugaise, aurait été provoquée par des paroles que M. Pacheco a prononcées dans les cortès depuis son avènement au pouvoir, et d'après lesquelles le nouveau ministre espagnol serait disposé à soutenir le trône de dona Maria dès l'instant où il serait sérieusement en péril.

A quel parti va s'arrêter notre gouvernement, aujourd'hui que deux des puissances signataires du traité de la quadruple alliance font ouvertement des préparatifs d'intervention en Portugal?

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *CENSUR.*)

Séance du 7 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. LHERBETTE: Je demande la parole sur l'ordre du jour. Messieurs, la chambre a pu remarquer que depuis long-temps les ordres du jour sont organisés de telle façon que nos séances ne sont pas remplies et que plusieurs jours se passent sans qu'il y ait séance. Est-ce l'effet du hasard? Est-ce intention de traîner nos travaux en longueur? Je ne sais. Mais les résultats, je ne veux pas dire les motifs d'une pareille conduite, sont faciles à deviner. Le gouvernement, prévoyant le cas où la question des subsistances prendrait de trop grandes proportions, pense sans doute qu'il pourra lui être utile dans ce cas d'avoir la chambre sous la main. (Mouvement.) On veut aussi faire en sorte que la fin de la session soit tellement chargée de travaux, que plusieurs projets ne soient pas, je ne dirai point adoptés, — avec une pareille majorité le gouvernement est bien sûr que tout ce qu'il présentera à la chambre sera adopté, — mais même discutés.

Enfin il y a un dernier motif à assigner à cette conduite, c'est le désir de déconsidérer le pouvoir parlementaire. (Exclamations aux bancs des ministres.) Oui, Messieurs, je le répète, le désir de déconsidérer le pouvoir parlementaire.

J'ai cru devoir faire ces observations afin que la responsabilité d'une telle conduite ne retombe pas sur nous, mais sur ceux qui en sont les auteurs directs ou indirects. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT, après quelques instants d'hésitation, se borne à dire, pour toute réponse à l'honorable M. Lherbette: Huissiers, avertissez MM. les députés qui sont dans la salle des conférences. (Marques générales d'étonnement.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi compris dans les deux articles suivants:

« Art. 1^{er}. La faculté accordée au gouvernement par les articles 1 et 2 de la loi du 20 mai 1836, de concéder sur estimation les terrains domaniaux usurpés, est prorogée pour dix ans, à partir de la promulgation de la présente loi.

« Art. 2. Le gouvernement continuera de présenter annuellement aux chambres l'état prescrit par l'article 3 de la loi du 20 mai 1836. »

M. ISAMBERT a présenté un amendement qui consisterait à dire, après l'art. 1^{er}:

« A l'avenir, la faculté de concession à l'égard des terrains provenant du sol forestier ne pourra dépasser cinq hectares.

« La présente loi n'est pas applicable aux terrains sis dans les villes, et dont l'estimation dépassera mille francs; à leur égard, on suivra, pour les transactions, les lois précédemment en vigueur. »

L'honorable membre, parlant dans la discussion générale, voudrait qu'on limitât à cinq ans la faculté qu'accorde l'article 1^{er} du projet au gouvernement.

M. LE MINISTRE DES FINANCES maintient l'article en son entier.

La chambre passe à la discussion des articles, et vote l'article 1^{er} sous la réserve de l'amendement Isambert.

M. ISAMBERT développe son amendement.

Il est quatre heures; la séance continue.

Le *Nouvelliste* de Marseille publie le rapport suivant du capitaine Peuchgarie, qui mérite de fixer l'attention publique:

Pendant neuf mois de séjour sur les côtes de Guinée, j'ai visité tous les points commerciaux situés entre Sierra Leone et le Gabon.

Des nombreux établissements européens existant sur les côtes de Guinée, ceux appartenant à la France se distinguent par leur état de misère et de nullité commerciale.

A Grand-Bassam et Assinée, on ne trouve aucun moyen de débarquement; les bouées promises aux navigateurs pourrissent à Gorée ou ne sont pas encore commencées; il faut employer un système barbare, pénible et dangereux pour mettre la marchandise à terre, c'est-à-dire la jeter à la mer. J'ai eu le malheur de perdre deux de mes matelots à la suite des fatigues qu'ils ont éprouvées au passage des barres et des brisants, au milieu desquels ils ont chaviré plusieurs fois.

A l'égard du littoral est dangereux sous tous les rapports, le séjour aux factoreries n'est pas moins misérable. Lors de mon passage à Grand-Bassam, le blockaus était en guerre avec les indigènes de la localité; deux soldats avaient été assassinés, et la faible garnison, hors d'état d'exercer la moindre représsaille, attendait avec impatience l'arrivée d'un navire de guerre pour mettre fin à cette malheureuse situation.

Le seul facteur européen qui ait eu le courage de se fixer à la factorerie

gisait sur son lit, accablé par la fièvre et la dysenterie; la garnison, manquant de vivres, se trouvait aussi dans un état pitoyable; le commerce était nul.

A Assinée, le blockaus placé près du rivage venait d'être démoli par un raz de marée; on s'occupait de la reconstruction dans un lieu moins exposé à pareil danger.

La aussi les fièvres dévoraient les Européens; les militaires étaient la plupart atteints par ce fléau; le facteur gémissait dans les angoisses de l'agonie et attendait avec anxiété un navire pour quitter le pays.

Réduits au commerce local avec les indigènes de Grand-Bassam et d'Assinée, les troqueurs ne peuvent espérer d'effectuer des ventes assez importantes pour couvrir les frais d'établissement, les pertes et les avaries aux barres, les détériorations des marchandises par l'effet du climat.

Quand on compare nos établissements à ceux que possèdent à nos côtés les Anglais et les Hollandais, il y a vraiment motif à gémir; nous sommes la dérision de nos concurrents étrangers, qui disent avec raison que la tâche que nous avons entreprise est au dessus de nos forces.

Le Gabon était jadis l'échelle principale des troqueurs européens; c'est sur ce point que l'on traitait le plus bel ivoire de l'Afrique et les cargaisons de bois de sandal.

Depuis l'établissement des Français sur ce point, le Gabon est devenu nul pour le commerce, nul pour les ressources d'alimentation.

Le pays est démoralisé; les débiteurs sont d'une insigne mauvaise foi, sans qu'il y ait possibilité de les contraindre à remplir leurs engagements. Les naturels, trouvant dans un trafic approprié à leurs mœurs dépravées des ressources plus faciles, s'abandonnent à la paresse et négligent les objets de première nécessité. Les provisions de toutes espèces sont rares et horriblement chères; les agents d'une maison de commerce du Havre et de Nantes ont été forcés d'abandonner les cultures qu'ils avaient projetées, faute de bras pour les mettre en œuvre.

Contrairement à ce qui se passe dans tous les comptoirs étrangers à la côte d'Afrique, les troqueurs ne trouvent aucun moyen de contrainte contre les débiteurs déloyaux; on éconduit les capitaines qui réclament l'intervention de l'autorité locale, et, pour excuser ce déni de justice, on représente ces derniers au gouvernement comme des gens sans loyauté, abusant de l'ignorance des nègres pour les tromper dans les transactions commerciales.

Les croiseurs français s'acquittent avec zèle et persévérance de la mission pénible et fastidieuse qu'ils ont à remplir; ils ne reculent devant aucun danger, et, pour tout dédommagement de leurs peines, ils viennent, de temps à autre, réclamer de l'obligeance du facteur français de Wlydah quelques provisions fraîches que fournit la localité.

La présence sur les côtes de Guinée de cinquante-deux navires de guerre anglais et français a-t-elle mis fin à un trafic odieux? Non! Le problème est à peu près résolu, la traite des nègres se fait aussi activement qu'autrefois. Les négriers sont mieux organisés, et l'appât de plus grands bénéfices les encourage à persévérer. Le Brésil reçoit de nombreuses cargaisons humaines, et les trafiquants jouissent d'un bonheur qui doit faire le désespoir des croiseurs.

Les croisières sur la côte sont annihilées par l'organisation des négriers; les traités avec les rois indigènes sont une dérision et ne sont jamais exécutés.

Chronique.

La pluie, qui n'a cessé de tomber pendant plusieurs jours consécutifs, a fait considérablement croître les eaux de nos deux rivières. Le Rhône était ce matin presque au niveau du cours Bourbon, aux Brotteaux. Les travaux du quai sont en conséquence complètement suspendus.

— Ces jours passés, le bruit s'était répandu à Nuits (Côte d'Or) qu'une femme d'un âge avancé venait de mourir empoisonnée. La justice ordonna l'exhumation et l'autopsie du cadavre. Il résulta de cette opération que la malheureuse était morte de faim.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois de mars dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois:

759 balles ou parties d'organisin, pesant ensemble net	64,415 kil.
659 — de trame, —	42,934
451 — de grège, —	41,514
158 — de soies diverses, —	5,314
61 parties de bobines pleines et vides, —	642

2,088 numéros placés. Poids total, 154,817 kil.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal de Rouen*:

« Depuis quelques jours, le bruit s'était plusieurs fois répandu, à Rouen et dans les localités environnantes, de graves accidents qui seraient arrivés sur le chemin de fer du Havre; on précisait les lieux témoins de ces événements, on en citait les incidents divers, et l'on disait le nombre des victimes. Grâce à Dieu, ces récits ont été jusqu'à ce jour mensongers, et tout ce que l'on a eu à déplorer, c'est qu'il se soit trouvé des gens pour répandre ainsi de cruelles inquiétudes.

« Cependant, si aucun malheur n'est arrivé sur la ligne du Havre, et nous espérons qu'il en sera long-temps ainsi, un accident vient d'y venir rappeler de combien de précautions et de quelle active surveillance doit être entourée une exploitation où le plus léger oubli comme la moindre imprudence pourraient avoir un désastre pour résultat.

« Samedi dernier, le convoi qui arrive à Rouen à cinq heures approchait de Barentin, lorsqu'en passant près d'un mur sur lequel une échelle était appuyée, la locomotive, par un effet encore inconnu, fit tomber derrière elle cette échelle sur la voie.

« Le premier wagon où il y eût des voyageurs se heurta contre cet obstacle qu'il mit en pièces, et le choc le fit dérailler. On voulut arrêter la machine; mais ce ne fut qu'après avoir parcouru un espace de plus de cinquante mètres que l'on put y réussir. Pendant ce trajet, les personnes qui occupaient le wagon sorti des rails éprouvèrent les plus horribles secousses; les roues, au lieu d'un chemin uni, rencontraient au des pierres inégales ou des traverses en bois, et le wagon alors sautait en jetant les uns contre les autres les voyageurs qu'il contenait, et qui, avec leurs têtes, cassèrent les glaces des portières contre lesquelles ils allaient se heurter.

« Quand on s'arrêta, le wagon, qu'avaient heureusement retenu les chaînes qui l'attachaient aux autres véhicules composant le train, était hors d'état de servir, tant il avait éprouvé de chocs violents. Les voyageurs qui en sortirent étaient sous l'impression d'une terreur extrême; plusieurs d'entre eux avaient des contusions, mais aucun n'était blessé. Cependant il fallut donner, à la station de Barentin, quelques secours à des dames qui s'étaient évanouies, et pour lesquelles on eut quelque peine à trouver les plus simples médicaments.

« Après une heure de retard, employée à détacher du convoi le wagon trop maltraité pour achever la route, et à réparer le désordre causé par cet accident, les voyageurs qui avaient subi une si rude épreuve furent répartis dans les autres voitures, et le convoi se dirigea vers Rouen, où il arriva bientôt sans autre contre-temps.

— Le gouvernement autrichien organise en ce moment des écoles d'agriculture dans toutes les parties de la monarchie où l'agriculture laisse encore beaucoup à désirer.

— Une partie de la grande famille des artistes est désormais condamnée au célibat. MM. les administrateurs de l'école des Beaux-

Arts à Paris viennent de publier un avis adressé aux élèves, duquel il résulte qu'aucun élève marié ne pourra concourir pour les grands prix de Rome.

— On écrit de Pamiers, 24 mars:

« Un regrettable incident est venu interrompre une audience du tribunal civil de Pamiers.

« Au moment où M^e Bernard, avocat, commençait une plaidoirie, il fut brusquement interrompu par M. Darmaing, procureur du roi, qui occupait le siège du ministère public. Ce magistrat prétendit que les assertions de l'avocat étaient inexactes. M^e Bernard offrit d'en prouver la vérité par des titres authentiques, et spécialement par un procès-verbal de règlement d'ordre judiciaire, dans lequel M. Darmaing avait lui-même été partie. Celui-ci insista de telle sorte qu'il fut impossible à l'avocat de continuer.

« M. le président intervint alors dans le débat. Il déclara que la police de l'audience et la direction des débats lui appartenaient; il maintint la parole à l'avocat. M. Darmaing n'en continua pas moins d'adresser les interruptions les plus vives à M^e Bernard, et M. le président fut obligé de lever l'audience au milieu du tumulte causé par cet incident, en déclarant qu'il allait dresser procès-verbal.

« L'ordre des avocats s'assembla dans la soirée. Aucun de ses membres ne fit défaut à cette réunion. Les paroles et les actes de M. Darmaing ont été l'objet d'une protestation unanime. Il a été décidé que l'on s'abstiendrait de plaider devant lui jusqu'à nouvel ordre.

« A l'audience du lendemain, M. Darmaing a présenté des excuses de sa conduite de la veille au tribunal; mais comme il n'a rien dit pour l'ordre des avocats, la position de ceux-ci reste la même. »

— On lit dans l'*Industriel Calaisien*:

« Deux marins, les nommés Lepelletier et Buchet, du quartier de Granville, arrivés à Calais le 30 mars dernier, venant de Douvres, ont rapporté:

« Qu'ils étaient embarqués sur le brick *Saint-Pierre* de Granville, capitaine Milinaire, parti de Lisbonne pour Saint-Pierre-Miquelon, le 8 mars, avec un chargement de sel;

« Que, dans la nuit du 19 au 20 mars, un violent coup de vent ayant désemparé et jeté à la côte ledit navire, il a sombré de minuit à une heure.

« Deux chaloupes se trouvaient sur le pont; l'une d'elles a été totalement brisée; l'autre devait servir à sauver l'équipage, mais elle ne put être préparée à temps et coula avec le *Saint-Pierre*, qui disparut entraînant dans l'abîme dix-huit des vingt personnes qui se trouvaient à bord.

« Les nommés Lepelletier et Buchet eurent seuls le bonheur de se maintenir sur des débris dont ils formèrent un espèce de radeau; ils y restèrent pendant 60 heures, en proie à toutes les angoisses de la mort, privés d'eau, de nourriture, et menacés à chaque instant d'être engloutis par les flots.

« Le 22 mars, à midi, le capitaine Carlsen, de Warberg, commandant le bateau suédois *Experiment*, venant du Brésil, destiné pour Gottebourg, aperçut à une grande distance les marins Lepelletier et Buchet signalant leur détresse. Aussitôt il changea de route, arriva sur eux vent arrière, et les embarqua dans son navire, où ils furent l'objet des plus grands soins, des attentions les plus délicates.

« L'*Experiment*, continuant alors son voyage, arrive le 30 mars en rade de Douvres, où le capitaine Carlsen débarque et envoie à la disposition de M. l'agent consulaire de France Lepelletier et Buchet. Ces hommes ont été accueillis à Douvres avec intérêt; on les a suffisamment pourvus de vêtements neufs, dont une société de secours pour les naufragés a fait généreusement la dépense. La belle conduite du capitaine Carlsen, dans cette douloureuse circonstance, mérite les plus grands éloges. »

— On lit dans le *Publicateur de Saint-Malo* du 31 mars, sous la rubrique de Saint-Georges de Grehaigne:

« Un affreux sinistre a désolé notre commune.

« Jeudi, pendant les vêpres, quatre jeunes vagabonds de quinze à dix-huit ans, qui étaient depuis quelques jours dans la commune, se sont présentés au village de Grève, où ils ont demandé impérieusement l'aumône.

« Sur le refus des habitants de ce village, refus motivé par la misère d'une partie de la population de la commune et aussi par la capacité qu'offraient comme travailleurs les quatre vagabonds, ceux-ci dirent à une jeune fille: « Si vous ne voulez pas nous donner, vous allez vous en repentir. »

« Cinq minutes après, le feu se déclarait dans le village, et une demi-heure n'était pas écoulée, que toute la rangée de maisons était entièrement consumée. Les malfaiteurs avaient pris l'affreuse précaution d'allumer l'incendie au vent du village.

« Le tocsin sonna, et la population en masse se porta vers le lieu du sinistre, mais pour assister aux derniers effets de l'incendie; à l'exception de quelques meubles de peu de valeur, tout fut perdu, et trente malheureux furent entièrement ruinés.

« Deux des incendiaires avaient quitté la commune et passé en Normandie; deux autres furent arrêtés au bourg, au moment où peut-être ils allaient allumer un second incendie. Ils sont actuellement en prison à Saint-Malo.

« D'autres incendies se sont déclarés aux environs de notre commune, et les jeunes gens montent toutes les nuits la garde aux environs des maisons. »

— Le *Journal de Francfort* publie, sous la rubrique de Vienne (Autriche), le fait suivant, dont nous lui laissons toute la responsabilité:

« Un fabricant de cette ville, M. Pollack, a découvert une nouvelle espèce de pain d'un très bon goût et très nourrissant, et dont le quintal ne coûtera qu'un florin. Cette invention est un bienfait inestimable pour les classes peu aisées. L'auteur la fera connaître prochainement par la voie des journaux. La substance dont ce pain est préparé est un résidu de colza. Depuis quelques jours on trouve ce pain dans les premières familles comme dans les classes les moins aisées. On dit que l'archiduc Etienne en a commandé plusieurs centaines de quintaux pour les envoyer aux pauvres habitants des districts montagneux de la Bohême. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

On écrit à la *Gazette d'Augsbourg*:

« La nouvelle que vous avez donnée, il y a peu de temps, dans votre journal, d'une manifestation imminente par laquelle les trois puissances conservatrices veulent démontrer les rapports intimes qu'elles n'ont pas cessé de soutenir entre elles, cette nouvelle obtient sa confirmation d'une source qui mérite confiance. Cette manifestation paraît devoir être réservée pour un temps où elle ne pourra pas être envisagée comme superflue. »

— Des troubles ont éclaté à Breslau; ils ont eu plus de gravité qu'on ne l'avait d'abord annoncé. Le conseil municipal de Breslau

ayant fait suspendre, le 20 mars, le curage des fossés qui entourent la ville, cette mesure produisit un grand mécontentement parmi la classe ouvrière; des rassemblements se formèrent dans les rues, et la foule refusa de se disperser sur les injonctions qui lui furent adressées par la force armée venue sur les lieux. Alors les rues furent balayées par des détachements de cavalerie; plusieurs individus furent foulés aux pieds des chevaux.

Cependant les mécontents se reformèrent, parcoururent encore les rues, brisèrent sur leur passage les fenêtres et les réverbères, et maltraitèrent un commissaire de police. Une nouvelle intervention de la force armée rétablit le calme, qui n'a plus été troublé. De nombreuses arrestations ont eu lieu. Le nombre des blessés est assez considérable, mais on ne le connaît pas exactement.

— On contredit d'une manière positive, dans les feuilles publiques de Francfort et de Darmstadt, la nouvelle que la Prusse a proposé à la diète germanique de publier une loi sur la presse.

— Le nombre des ouvriers des filatures de coton sans travail augmente d'une manière effrayante à Vienne. Il doit déjà se trouver 1,500 fileurs sans pain autour de cette ville. Un correspondant de la Gazette d'Augsbourg conseille au gouvernement d'aviser promptement à des moyens de secours. Chaque jour de retard, dit-il, coûte une vie d'homme.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Définitivement le monopole fait des progrès effrayants; il s'étend sur toutes les classes d'industrie, et ne veut rien moins qu'écraser par sa constitution le petit commerce. L'avenir n'est donc réservé qu'aux capitalistes, qui ne se contentent pas d'user largement du droit commun, mais encore qui se forment en associations pour réaliser de plus énormes bénéfices? Il importe que le public connaisse au moins l'éclosion de chacune de ces sociétés dont je viens d'être victime sur une petite échelle, afin de pouvoir se tenir sur ses gardes.

C'est ainsi que depuis quelque temps MM. les commissionnaires-chargés de France, dont la fortune augmente si rapidement tous les jours, et qui ont intérêt à ne pas se faire de concurrence, viennent de s'entendre, sinon pour se constituer ouvertement en association générale, mais pour se consacrer de nouveaux usages, une nouvelle législation à leur guise et de nouveaux tarifs, ce qui équivalait néanmoins au mode de monopole qui fait époque de nos jours. C'est à ce point que l'envoi de Lyon à Paris d'une caisse de marchandises du poids de sept kilogrammes a été payé par mon commettant recevant ma marchandise le prix de 8 f. 20 c. pour un transport effectué en neuf jours, tandis que par les messageries, dont le transport ordinaire est de deux ou trois jours, le prix d'un même poids n'est habituellement que de 4 f. environ, tout com-

pris; la malle-poste elle-même ne fait payer que de 3 à 4 f. pour semblable poids, vu qu'on prend 50 c. par kilogramme. Ils veulent qu'un colis d'un kilogramme paie à raison de quarante kilogrammes; il ne faudrait pas que l'augmentation ne fût que sur les petits paquets ou sur les petites caisses, il faudrait qu'elle fût au moins générale.

Cette taxe paraissant incompréhensible à mon commettant, il vient de m'en avertir en m'en laissant la responsabilité. Je suis obligé de lui répondre à cet égard, de sorte que le total des frais pour ce transport de sept kilogrammes aura coûté 9 f. 60 c.

Il faut que chacun soit sur ses gardes et fasse ses conditions à l'avance, écrites et expliquées. Ces messieurs font des difficultés, mais ils ne peuvent refuser quand ils en sont requis.

C'est par l'assurance de votre dévouement au bien public que je vous prie d'être mon interprète.

Agréé, etc.

P. B.

Lyon, le 6 avril 1847.

MAGNÉTISME. Vendredi 9 avril, à sept heures du soir, SALLE DE L'HOTEL DU NORD, rue Lafont, n. 4, M. Ch. Lafontaine donnera une séance de magnétisme expérimental, dans laquelle il produira sur une jeune fille les phénomènes physiques du magnétisme et l'extase sous l'influence de la musique.

Il présentera un sourd-muet de Lyon qu'il est parvenu à faire entendre par le magnétisme.

Il soumettra à l'action magnétique plusieurs sourds-muets qu'il essaiera de faire entendre.

PRIX DU BILLET: 3 FRANCS.

On peut se procurer à l'avance des billets chez M. Savy, libraire, place Louis-le-Grand, n. 16, et chez M. Lafontaine, hôtel du Nord.

COLISÉE. TROUPE DES FRÈRES LALANNE, premiers sujets équestres du Cirque-National de Paris.

Aujourd'hui vendredi et demain samedi, relâche.

Dimanche 11 mars, représentation. — Le Carrousel et les Chars.

L'affiche donnera le détail.

AVIS. La ménagerie qui se trouve en ce moment au bout du pont Lafayette, cours Bourbon, vient d'être augmentée de deux lions, d'une hyène et d'autres animaux. Malgré cette augmentation, les prix des places sont toujours les mêmes, et c'est tous les jours, à quatre heures du soir, que l'on distribue la nourriture à tous les animaux, et Mme POISSON a la témérité d'entrer dans la cage du lion, dans celles du tigre et de l'hyène, avant qu'ils aient pris leur nourriture, chose extraordinaire! car Van-Amburgh, Carter et Martin n'entraient jamais dans les cages de leurs animaux féroces qu'après qu'ils avaient pris leur repas.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 avril 1847.

Avant l'ouverture, on n'a fait que les deux seuls cours de 78 72 1/2 et 75, et le 3 a ouvert à ce dernier prix. Il est resté très fermé et même souvent demandé à 78 75 jusqu'à trois heures moins un quart; mais alors des ventes nombreuses et importantes, faites en même temps au parquet et dans la coulisse, et avec une grande rapidité, ont écrasé les cours Le 3 est tombé à 78 40 et a fermé à 78 50 au parquet et dans la coulisse.

Parmi les divers bruits qui ont contribué à cette baisse, celui qui a paru le plus digne de foi, c'est que les fonds anglais d'hier étaient arrivés en baisse de 3/4 0/0.

Trois pour cent	78 70	Versailles (rive droite)	220
Quatre pour cent	107 50	Paris à Orléans	1241 25
Quatre et demi pour cent	116 70	Paris à Rouen	882 50
Cinq pour cent	95 1/2	Rouen au Havre	210
Emprunt de 1844	102	Avignon à Marseille	365
Trois pour cent belge	102	Strasbourg à Bâle	512 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	102	Orléans à Vierzon	365
Cinq pour cent belge	102	Orléans à Bordeaux	512 50
Cinq pour cent napolitain	102	Amiens à Boulogne	430
Récépissés Rothchild	34 1/8	Montreuil à Troyes	300
Cinq pour cent romain	102	Chemin de Nord	630
Trois pour cent espagnol	32 1/8	Paris à Strasbourg	352 50
Banque de France	3250	Dieppe et Fécamp	431 25
Comptoir Ganneron	1180	Paris à Strasbourg	425
Banque belge	1180	Paris à Avignon	431 25
Caisse Lafitte	1180	Bordeaux à Cette	443
Obligations de Paris	975	Bordeaux à la Teste	443
CHEMINS DE FER			
Saint-Germain	975		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 9 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	4250	4228 75	4250	4250
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	875	»	873 75	»	872 50	875
prime d. 10.	»	»	»	»	882 50	882 50
Avignon à Marseille	»	»	785	785	783 75	783 75
prime d. 10.	»	»	790	»	795	797 50
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	625 75	625	623 75	625
prime d. 10.	»	»	626 25	»	630	631 25
Paris à Lyon	»	»	421 25	423 75	422 50	423 75
prime d. 10.	»	»	»	»	431 25	432 50
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

FEUILLES DÉTACHÉES,

A. M. ALPHONSE DE LANARTINE,

PAR ÉMILE DE VIENNE.

Se vend au bénéfice des pauvres chez les principaux libraires à Lyon. (391)



MALADIES DES CHIENS. Poudre de VATRIN.

Seul spécifique reconnu pour la guérison de ces animaux. — A Paris, chez DUVAL, pharmacien, rue Croix-des-Petits-Champs, 44; et à Lyon, chez M. BOUCHUT, pharmacien, place du Change, 1, et chez M. DUPONT. (7560)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, 4.

Adjudication au samedi vingt-quatre avril 1847.

VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION JUDICIAIRE, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

1^o D'une grande et belle Propriété, comprenant maison, bâtiments et terrains à bâtir, sur une superficie de 1,719 mètres 11 centimètres carrés, située à la Guillotière, lieu des Brotteaux, avec trois façades, l'une cours Trocadero, 1, et les deux autres, avenue Duguesclin et rue de Sèze;

2^o D'une Maison avec dépendances, sise à Lyon, rue Tholozan, 20;

3^o D'un Vignoble composé de maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation et de leurs dépendances, de la contenance approximative de 207 ares 62 centiares, situé à Ceyzeriat, connu sous le nom de Montjuly, arrondissement de Bourg (Ain); le tout dépendant de la succession des mariés Jean-Louis Petit et Antoinette Braun.

La propriété des Brotteaux sera vendue en trois lots séparés, sauf enchère générale.

MISES A PRIX:

Celle du premier lot est fixée à... 150,000 f.
Celle du deuxième lot à..... 46,000 f.
Celle du troisième lot à..... 18,000 f.

Total..... 214,000

Le revenu brut de la propriété telle qu'elle est aujourd'hui est de 12,600 f.

Celle de la maison rue Tholozan est fixée à..... 70,000 f.

Revenu brut, 5,607 f.

Et enfin celle du vignoble de Ceyzeriat, à..... 20,000 f.

Signé MATROD, avoué. (5334)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

Lundi douze avril 1847, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaires, table de jeu, fauteuils, chaises, canapés fonceés en crin, tables, glaces, guéridon, bois de lit, vaisselle, etc. (2986)

A LOUER Un appartement composé de trois pièces agencées avec cave et grenier, rue Tramassac, n. 32, au 3^e.

S'adresser au rez-de-chaussée de la même maison. (281)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broesses, n. 11, à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi dix avril 1847, à onze heures du matin, rue de Pazzi, n. 1, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au préjudice du sieur Charretton, limonadier à Lyon, de billard, accessoires, tables, chaises, batterie de cuisine et autres objets.

Au comptant. (3067)

Etude de M^e Nepple, notaire à Lyon.

AVENDRE aux Trois-Renards, commune de Tassin, près la route de Paris. —

Maison de campagne meublée, hangar, jardin clos de murs, salle d'ombrage, bosquets, pompes arbrées, à fruits et vignes en plein rapport, luzernière, le tout de la contenance d'environ 39 ares; plus un bois taillis essence de chêne, même contenance.

S'adresser audit M^e Nepple, notaire. (367)

AVENDRE Graines de vers à soie de Saint Jean du Gard.

S'adresser chez MM. Auguste Roman et C^e, rue du Griffon, n. 4. (348)

VERSEMENT DE FONDS On désire

trouver un jeune homme qui pût verser de 4 à 8,000 fr. dans un établissement qui rend annuellement de 4 à 6,000 fr., sans aucune chance de perte. Ce versement de fonds servirait à doubler par la suite les bénéfices. — On donnerait de suite, selon les conventions et ses capacités, un appointement raisonnable à la personne demandée, et l'on se chargerait de faire, au besoin, son éducation pratique en comptabilité commerciale et litigieuse. — On pourrait aussi lui céder de suite, dans le local de l'établissement, un appartement meublé ou non, et une partie de la clientèle au bout de deux ou trois années. — S'adresser au cabinet de lecture, rue Sainte-Catherine, n. 16. (395)

A LOUER PRÉSENTMENT.

L'HOTEL DU COMMERCE, avec écurie et remise, rue Saint-Dominique, n. 16, près la place Bellecour, à Lyon.

Cette maison, restaurée complètement, la nouvelle disposition des lieux, et ses changements et embellissements, ne peuvent manquer d'assurer le succès à un établissement de ce genre.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Couderé, propriétaire, place Bellecour. (6554)

DENTIFRICES DE QUININE

Eau et Poudre

A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris.

Dentifrices par excellence pour blanchir les dents, enlever le tartre et l'enduit muqueux qui les salissent, détruire le principe qui produit la carie, raffermir les gencives gonflées ou ramollies, purifier la mauvaise haleine et corriger l'odeur du cigare, en

laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux. BOITES et FLACONS à 3 fr. et 4 fr. 50 c.; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 45. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

MALADIES SECRÉTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE BALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BEAUFRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonaparte, 2; à Fontenay, rue de l'Oratoire; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

A LOUER tout de suite à Francheville,

à cinq minutes de la station des omnibus. — Maison de campagne meublée, avec écurie, remise et la jouissance des produits d'un clos de deux hectares trente-cinq ares. — S'adresser quai Saint-Clair, 14, au 1^{er}. (298)

AVIS. Le sieur JEAN KULEMKAMP à l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera à Lyon le 1^{er} mai avec un grand convoi de chevaux de luxe pour la selle et la voiture.

Il logera à l'hôtel de Provence. (2185)

AVIS. Le sieur Balan aîné, entrepreneur de déménagements dans Lyon et le dehors, garantit jusqu'à leur destination les meubles, glaces, marbres, etc., sans être emballés.

Son entreprise, qui était ci-devant cours Bourbon, 60, est actuellement rue Passet, 2, près le pont, à la Guillotière. (293)

AVIS. Les domaines de Laly et des Guillottes sont vendus. Cet avis est donné pour éviter des démarches inutiles. (405)

AVIS. MM. ARNAUD, marchand de liquides, FAURE, rentier, BOURBON, marchand ferratier, et la dame veuve BUISSON, le mari ex-huissier à Lyon, ou leurs héritiers, sont priés de se rendre chez M. Rochon, rue de l'Arbre Sec, 32, pour affaires qui les concernent. (255)

CHEVAUX A VENDRE. Les frères CUTTIER séjourneront à Lyon, hôtel de Provence, avec leurs chevaux jusqu'au 13 du courant.

VOITURE A VENDRE. Une jolie américaine, hôtel de Provence. (401)

MONTRE EN OR. On a perdu mardi 6 avril, dans la journée, du pont Lafayette à la place de la Préfecture, une montre de femme Lépine or, avec chaînette et clef Bréguet. Il y aura récompense.

S'adresser chez M. Roy, horloger, place des Terreaux. (400)

A VENDRE. Un Fonds de Restau-

randé, avec dix-huit pensionnaires et une jolie position; il y a un petit salon indépendant de la grande salle.

S'adresser à M. Duret, marbrier, cours Bourbon, n. 30, à la Guillotière, près le pont Lafayette. (403)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8. (5670)

BATEAUX A VAPEUR

DE LA SAONE.

SERVICE D'ÉTÉ A DATER DU 1^{er} AVRIL.

Départs tous les jours du quai de la Peyrollerie: Pour CHALON et route, à 5 heures et à 6 heures du matin. (2730)

Pour MACON et route, à 1 heure du soir.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÉTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute éruption ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel: 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.